

**PLAN LOCAL D'URBANISME
VOLET « LOGEMENT » - BILAN TRIENNAL
REVISION - PRESCRIPTION
MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE
APPROBATION**

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2010

La concertation préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de ROUEN s'organisera au cours de l'année 2010 et se prolongera, autant que de besoin, sur la base des modalités qui suivent :

- organisation de deux réunions publiques au minimum,
- organisation de rencontres, d'une part, avec les conseils de quartier (association de ces derniers dans le cadre d'une intercommission dédiée à la révision du P.L.U.) et, d'autre part, avec des associations oeuvrant notamment dans le domaine du logement social, de la promotion immobilière et du patrimoine,
- parution d'un article au sein du magazine d'information communal « ROUEN Magazine »,
- organisation d'une exposition d'une durée d'un mois minimum, localisée en mairie et exposant les enjeux relatifs à la révision du P.L.U.,
- ouverture d'un registre sur les lieux de l'exposition, dans lequel pourront être consignées les observations du public.

1.- Programme des réunions publiques

Lors des réunions publiques, les sujets suivants seront abordés :

- le diagnostic et les enjeux relatifs à la révision du P.L.U.,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- les propositions d'évolution aux dispositions réglementaires du P.L.U.,
- le calendrier de la révision.

2.- Rencontres

Les rencontres avec les groupes d'habitants seront organisées par la Ville de ROUEN. Des rencontres supplémentaires pourront être organisées à la demande d'associations ou de groupes d'habitants.

Seront rencontrés notamment :

- les conseils de quartier de ROUEN,
- les associations locales oeuvrant dans le domaine du logement social, de la promotion immobilière et du patrimoine.

3.- Exposition

L'exposition se tiendra à l'Hôtel de Ville de ROUEN pour une durée minimum d'un mois. Elle proposera :

- un rapport de présentation de la procédure de révision, des différents points qui constituent l'objet et les évolutions qu'il sera proposé d'apporter au document d'urbanisme communal,
- des panneaux, plans, schémas et tout autre document graphique permettant d'expliquer les motifs et les enjeux de la révision du P.L.U. ainsi que les évolutions apportées au document,
- un registre d'observations mis à la disposition du public.

L'accès à l'exposition sera libre sur la base des horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Plusieurs permanences, dont les dates et heures d'ouverture seront préalablement communiquées au public, seront organisées sur le lieu de l'exposition.